



DECISION DU MAIRE

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

Réf. : MZ/LD

26DM006

OBJET

**Gagnant prix
Daniel Cassoret**

Nous Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article N° 2122-22,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération n°23D031 en date du 26 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23D008 en date du 28 février 2023, approuvant l'organisation du concours « prix Daniel Cassoret » et autorisant le Maire à en fixer les modalités ;

Vu le règlement du concours « Prix Daniel Cassoret » adopté en date du 28 février 2023, précisant les conditions de participation, les critères de sélection et la nature des récompenses ;

Vu le procès-verbal du jury réuni le 23 janvier 2026, établissant le classement des participants ;

Vu la demande formulée par Madame Laurence Dupayage,

Considérant que le concours « Prix Daniel Cassoret » a été organisé par la commune en hommage à Daniel Cassoret.

Considérant que le jury, composé de Patrick Chalon (conseiller municipal), Sylvie Fernagut (agent de la médiathèque), Claudine Robbe et Ewa Kazinski (membres du Cercle des Amis de la médiathèque) en présence de Philippe Véret et Christine Delefosse a examiné l'ensemble des candidatures conformément aux critères définis dans le règlement ;

Considérant que Monsieur Mickael Moutonnet domicilié 1 ruelle Francois Leger 60150 Machemont, a obtenu la meilleure évaluation au regard des critères fixés ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'attribution officielle du prix prévu pour le lauréat ;

DECIDONS

Article 1er : Est déclaré lauréat du concours « prix Daniel Cassoret » pour l'édition 2026 :
Monsieur Mickael Moutonnet

Article 2 : Il est attribué au lauréat le prix suivant :
Somme de 500 €

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 500 €, est imputée au budget communal – exercice 2026- 6232-020.

Article 4 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et rendu exécutoire à Dainville, le 4 Février 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#